

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 MAI 2015
18 heures – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MARSONI – M. MORGAND, Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. J. KUCHNA - F. AGUILERA, Vice-Présidents.

Mme et MM. J. P. BLANC – P. BONNET – C. CATARD – J. JOANNET – G. MAQUIN – C. PAGLIA, Conseillers Communautaires

Secrétaire : M. J. S. LALOY, Vice-Président.

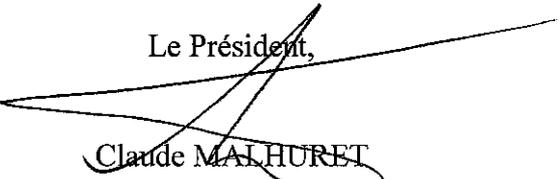


N° 1 - PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS AU TITRE DU LEADER - VALIDATION

Le 08 juillet dernier, les élus de l'Association Pays Vichy Auvergne, ont rappelé leur souhait de poursuivre la démarche de projet sur le territoire du Pays Vichy Auvergne, notamment dans la perspective des nouvelles contractualisations 2014-2020 (programme LEADER et Contrat Auvergne + 3° Génération).

Considérant la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 autorisant le Bureau Communautaire à délivrer l'avis de Vichy Val d'Allier lorsque la Communauté d'Agglomération est officiellement consultée dans le cadre de procédures d'aménagement et d'urbanisme et devant la volonté partagée par les EPCI du périmètre actuel du Pays Vichy Auvergne, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve la stratégie Leader et le plan de développement Leader du Pays Vichy Auvergne regroupant les Communautés de Communes du Donjon Val Libre, du Pays de Lapalisse, de la Montagne Bourbonnaise, de Varennes Forterre, du Pays Saint Pourçinois, du Bassin de Gannat, de Sioule Colettes et Bouble, de Nord Limagne, de Limagne Bords d'Allier, des Coteaux de Randan, de Vichy Val d'Allier et autorise Monsieur le Président à prendre toutes décisions et à signer toutes pièces administratives nécessaires à l'application de la présente décision.

Le Président,


Claude MALHURET